

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
4 – 2025 / N° 4**

Envoyé en préfecture le 16/05/2025  
Reçu en préfecture le 16/05/2025  
Publié le 16/05/2025  
ID : 026-212603054-20250515-4\_2025\_4-DE

**SEANCE du 15 MAI 2025**

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0  
Date de la convocation : 05.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

**Présents** : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, BROCHIER Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, VIAL Anne-Claire, REBOUL Gregory

**Absentes excusées** : MANENT Corinne donne procuration à ANDEOL Hervé  
LASSAGNE Cécile donne procuration à BROCHIER Nicolas

**Absente** : MINDER Pascale

**Objet : Convention de fonctionnement de la cantine scolaire ST GERVAIS SUR ROUBION et BONLIEU SUR ROUBION**

Le bureau propose de signer une convention entre les mairies de ST GERVAIS SUR ROUBION et BONLIEU SUR ROUBION, afin de définir la répartition des différentes charges ayant trait au fonctionnement de la cantine scolaire. Celle-ci sera revue chaque année scolaire en fonction des évolutions (coût horaires). Une commission composée de représentants des parents d'élèves, du personnel et d'élus, aura pour rôle de réfléchir sur les bonnes conditions de fonctionnement de la cantine, ainsi que les conditions d'achats avec les différents fournisseurs (choix, prix, qualité etc...). Ses avis seront purement consultatifs et soumis aux deux conseils municipaux. Cette commission se réunira 2 fois par an ou sur demande.

Le bureau propose de désigner comme élus à cette commission : Annick BONNET et Nicolas BROCHIER

Après lecture du projet de convention,

**Le Conseil Municipal,**

- **AUTORISE** le maire à signer la convention de la cantine scolaire concernant la répartition des différentes charges ayant trait au fonctionnement.
- **DESIGNE** Annick BONNET et Nicolas BROCHIER pour siéger à cette commission

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 16.05.2025

Le Maire  
Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 16.05.2025  
Et de la réception en Préfecture le 16.05.2025

Le Maire

